

PREMIÈRES JOURNÉES DOCTORALES SUR
LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
organisées par le GIS Participation du public, décision, démocratie participative
ENS-LSH, LYON, 27-28 NOVEMBRE 2009

**QUEL ELAN DEMOCRATIQUE ET PARTICIPATIF
DANS LES BIDONVILLES MAROCAINS ?**

Habiba ESSAHEL
Doctorante, Université de Tours¹
Laboratoire EMAM- Citères
habiba.essahel@gmail.com

Le Maroc est aujourd'hui un pays en émergence, en plein « bouleversements » aussi bien d'un point de vue politique, économique que social. Cette mutation coïncide avec l'arrivée d'un jeune monarque à la fin des années 90 qui a la volonté de rompre avec les pratiques du passé, controversées et critiquées, celles de son père (Hassan II). Depuis l'intronisation de Mohamed VI, le Maroc connaît un élan démocratique par la multiplication des associations de quartier dans le paysage urbain, social et politique. Cet « élan » est dopé par un contexte international qui impose de plus en plus des règles. En effet, les instances internationales conditionnent leur aide à de nouvelles façons de gouverner. Au nom des Droits de l'homme (*houqûq el insân*), elles diffusent l'idéologie de « la bonne gouvernance », de la « durabilité », de la « participation locale », du « droit à la ville », de la « qualité de vie », etc. Ces recommandations, comme celles prônées par le roi à travers ses différents discours (2001, 2003, 2004, 2008), amènent au niveau local, les autorités à les appliquer en établissant des contacts avec le citoyen par le dialogue et la concertation. La « société civile » est considérée comme étant « le centre de gravité » (Jaglin, 2006) des solidarités de proximité. Ainsi, les associations vont devenir un élément clé du dispositif partenarial local et le principal relais auprès des populations démunies. L'évolution des discours officiels et des principes d'intervention dans les quartiers insalubres est donc flagrante, marquée notamment par les références de plus en plus fréquentes aux politiques participatives.

Construit en deux temps, cet article a pour ambition de montrer d'une part comment cette « participation » est traduite concrètement sur le terrain, notamment là où l'action publique est engagée. Une série de questions sont soulevées : comment les habitants par le biais de ces structures (ou non) s'engouffrent-ils dans des espaces qui ouvrent des potentiels de dialogue, de mobilisations et de marchandages ? Que ressort-il de l'observation des citoyens impliqués dans les « dispositifs participatifs » ? Nous verrons que la mise en place de dispositifs territorialisés de régulation locale favorise l'émergence et le développement de comportements de « citoyens actifs » (Blondiaux & Cardon, 2006). D'autre part, ce texte interroge le lien entre « participation » et « effets politiques » : comment la participation ou

¹ Une thèse de géographie est en voie d'achèvement à l'Université de Tours, sous la direction de Pierre Signoles : « *L'aménagement des quartiers d'habitat non réglementaire au Maroc : modalités, formes et enjeux de la mobilisation de leurs habitants : le cas des agglomérations de Skhirat-Témara-Rabat* ».

« l'injonction participative » (Ion, 1999) produit des effets politiques ? Comment les militants associatifs s'emparent des dispositifs participatifs ? Nous verrons que les dispositifs leur permettent d'exister et d'être encore plus visibles sur la scène politique locale.

VERS UN COMPROMIS SOCIAL OU COMMENT LA PARTICIPATION S'IMPOSE DANS LES PROJETS D'HABITAT SOCIAL

Pour comprendre l'évolution du traitement politique et social vis-à-vis des quartiers populaires et insalubres -en particulier des bidonvilles-, on ne peut faire l'impasse sur les principales phases de la politique de la ville qui les affère depuis quelques décennies.

Un demi siècle de lutte contre l'habitat insalubre

Les bidonvilles sont apparus dans les années 1930 à Casablanca, comme des formes d'habitat indignes de la ville moderne, qu'il s'agissait de raser ou de transférer à la périphérie des villes. Ils ont constitué une véritable « ceinture prolétarienne » (Adam, 1972). Une première approche, celle des hygiénistes a dominé depuis la période coloniale des années 1940 jusqu'aux années 1970. L'État avait aménagé des « trames d'accueil » constituées de terrains sommairement équipés.

A partir des années 80, une approche sécuritaire et autoritaire va se mettre en place à la suite des « émeutes du pain » des 20 et 21 juin 1981 à Casablanca, dues au doublement du prix du pain. Les bidonvilles étaient considérés comme des espaces contestataires et politiquement dangereux, dont il fallait s'assurer la maîtrise. Ce fut aussi la période de la « cosmétique urbaine » (Navez-Bouchanine, 2002), où de grands murs encerclaient les bidonvilles ; il s'agissait de cacher ces espaces misérables par de grands murs, ce qui permettait bien entendu de les soustraire au regard des visiteurs, mais aussi de limiter leurs possibilités d'extension tout en les contrôlant davantage. Les années 80 marquent une reprise des opérations de résorption des bidonvilles (par l'attribution de lots de terrain à bâtir) ainsi que d'opérations de restructuration, en introduisant les équipements dans les secteurs d'intervention et en encourageant l'auto construction. Ces opérations étaient marquées par le désengagement de l'État par le recourt à la maîtrise d'ouvrage déléguée (création de l'Agence Nationale contre l'Habitat Insalubre, 1984). Toutefois, la pénurie du foncier va obliger les pouvoirs publics à régler le problème « des bidonvilles » d'une autre manière, à savoir par des opérations de relogement en grands ensembles.

Les années 90 correspondent à un revirement dans la politique de l'habitat. En effet, devant ces poches de pauvreté qui perduraient (et se sont aggravées), des séminaires et des ateliers de réflexion ont été engagés sur la manière dont il fallait travailler (notamment sur la prise en compte des populations concernées depuis la conception des projets jusqu'à leur mise en œuvre). De ce fait, entre 1997 et 1998, la politique de résorption de l'habitat insalubre va évoluer rapidement avec l'arrivée des partis de gauche au pouvoir et l'avènement d'un gouvernement d'alternance. Quelques années plus tard, Mohamed VI fera de la pauvreté et de l'éradication des poches insalubres une priorité nationale, ce qui lui vaudra l'appellation de « roi des pauvres ». C'est l'arrivée d'un Etat social.

Un nouveau contexte politique et social favorable à l'émergence d'une participation

Un revirement est observé dès les années 2000. L'évolution du discours est récent avec la mise en place de nouveaux dispositifs idéologiques par la décentralisation, le rapprochement

du local, avec le développement d'une démocratie participative, de proximité. Nous sommes en présence d'espaces déterritorialisés et qui doivent devenir, ou redevenir des territoires au sens moderne, c'est-à-dire, faire émerger un espace de compromis des acteurs sociaux. La territorialisation passe par l'évolution des normes et des références, notamment celui du « compromis social² ». L'Etat n'est plus en mesure de tout faire seul. Les éléments contextuels et structurels permettent l'émergence dès la fin des années 90 d'associations de quartier, en partie grâce à l'arrivée au trône de Mohamed VI qui affiche une forte volonté de démocratisation³.

En 2001, le Roi Mohamed VI lance le Programme national d'action pour la résorption de l'habitat insalubre (PARHI- financement Etat et collectivités territoriales) pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant en bidonville ou dans des logements sous-équipés. Cette volonté clairement affichée de lutte contre l'habitat insalubre se fait d'autant plus ressentir après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, alors que tous les regards internationaux sont tournés vers les bidonvilles. C'est le retour de l'approche « sécuritaire » puisque les bidonvilles sont vus par les politiques et le pouvoir central comme étant le fief des islamistes. Dès 2003, le pouvoir réaffirme son ambition d'éradiquer les bidonvilles par un plan d'action gouvernemental intitulé « Villes sans bidonvilles » (VSB) en 2004, calqué sur le programme international « Cities without slums »⁴. Il vise l'éradication totale des bidonvilles à l'horizon 2010.

Le programme VSB innove par rapport aux époques précédentes en intégrant différentes catégories d'acteurs dans le processus décisionnel (holding *El Omrane*, Caisse de dépôt et de gestion (CDG), etc.). Autrement dit, ce n'est plus l'État qui décide de tout. L'État recourt également à des experts et cherche à développer des partenariats avec des acteurs extérieurs, notamment par le biais des ONG. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage font appel aux élites « technocratiques », lesquelles sont chargées d'assurer la « bonne » gestion des biens publics. De plus, VSB généralise le contrat comme mode d'association entre l'État et les collectivités territoriales. Par ailleurs, le volet social est mis en avant par le ministère de l'Habitat⁵. On vise par la maîtrise d'ouvrage social (MOS), à promouvoir un « développement social intégré ». Parallèlement l'État engage un autre programme l'Indice National de Développement humain (INDH)⁶ en mai 2005 qui viendra conforter VSB.

² Ce ne sont plus les notabilités anciennes, mais différents acteurs qui ont le droit de cité, de consulter la population.

³ Cette idée de « démocratisation », d'ouverture de la « société civile » et de participation de la population aux décisions a été revendiquée dans différents sommets et conférences internationaux comme à Rio (1992), à Copenhague (1995), à Porto Alegre (2001) ou plus récemment à Johannesburg (2002). Cependant, Mohamed VI en accédant au pouvoir affiche certaines volontés : lutte contre la pauvreté, droits de l'homme, amélioration du statut de la femme.

Selon G. Pirotte et M. Poncelet, « cette effervescence s'inscrit aussi dans le contexte particulier d'une critique radicale du rôle de l'Etat comme acteur du développement économique (plan d'ajustement structurel, promotion de la bonne gouvernance) et politique (démocratisation) » [Pirotte & Poncelet, 2002, p. 73].

⁴ Ce programme est mené par la Banque mondiale, UN Habitat mondial et « Cities Alliance ».

⁵ La mission est confiée à une société publique de développement, à savoir l'Agence de Développement social créée en 1999.

⁶ En 2005, le Roi lance l'Initiative nationale de développement humain (INDH), complément du programme « Villes sans Bidonvilles », qui se donne comme objectif une mise à niveau du pays à travers la réalisation de projets de développement locaux conduits dans le cadre d'une collaboration entre des instances étatiques, les élites associatives, le secteur privé et les élus locaux. L'INDH s'inscrit dans le prolongement de la création des institutions suivantes : Agence de Développement social (1999), Ministère du Développement social, de la famille et de la Solidarité (2004), la Fondation Mohamed V pour la solidarité et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Toutefois, comme le souligne Myriam Catusse, leur statut entre public et privé est ambigu [2006].

En effet, c'est dans ce contexte que les associations⁷ de quartier dès les années 90 vont connaître un certain engouement général à l'échelle urbaine et nationale (Saaf, 1992, 1998) d'abord dans les quartiers réguliers, puis à l'ensemble des quartiers (clandestins et insalubres)⁸.

Puis, au fur et à mesure, on a vu des institutions de coopérations internationales investir ces quartiers longtemps délaissés, -ONG dotés de financements et d'aides de la Banque Mondiale, sous couvert d'un discours moralisateur et la mise en œuvre de « *best practices* »- et devenir de plus en plus influents dans les politiques urbaines (Signoles, 1987 ; Osmont, 1995). On remarque également dans les départements chargés de l'urbanisme et de l'habitat, des intellectuels marteler qu'il devient prioritaire de faire participer les populations (Navez-Bouchanine, 2001).

Toutefois, malgré cette volonté affichée de « démocratisation » et de « prise en compte » des aspirations des populations démunies, le fossé est grand entre le discours tenu par les dirigeants, les politiques, les aménageurs, etc. et la réalité des quartiers. Si les habitants des bidonvilles ont très souvent protesté contre leurs conditions de précarité, leurs révoltes restaient bien souvent vaines. La protestation des habitants s'inscrit dans le quotidien. Les interférences entre projets les concernant et protestations sont constantes et les révoltés étaient fortement réprimandés. Les habitants comme les associations étaient absents de tout dispositif participatif. Or depuis les années 2003, un revirement est observé puisque les actions revendicatives s'inscrivent ce contexte politique et social favorable à l'émergence d'un « compromis social » entre dirigeants et dirigés, entre public et privé, entre structures institutionnalisées et « citoyens ordinaires » (Signoles, 1999). Cette nouvelle ère marquée par la rhétorique de l'Etat privilégiant la participation, la décentralisation ou encore la gestion de proximité comme nouvelle forme de gestion, participe largement à l'encouragement associatif. Les habitants ont compris tout l'enjeu pour eux, de cette « ouverture démocratique » et saisissent les opportunités lorsqu'elles se présentent. Ce foisonnement associatif marque à l'échelle locale (à travers les quartiers), la volonté et la nécessité grandissante d'une société de plus en plus réflexive, réactive et nous révèle donc des comportements de plus en plus citoyens.

L'émergence de comportement « citoyens actifs »

Les habitants des bidonvilles marocains ont souvent été montrés comme des acteurs incapables d'exprimer des revendications, de construire et de mettre en œuvre des actions coordonnées pour détourner des interdits ou revendiquer certaines conditions. Depuis, les populations ont démontré qu'elles avaient des « compétences⁹ », notamment des « compétences citoyennes » et des capacités à se mobiliser (Essahel, 2008). La notion de « compétence » implique celle de la participation ou de l'*empowerment* des habitants aux projets urbains (par un ajustement constant en fonction des circonstances ou de situations précises). Par conséquent, on a vu émerger ici et là, dans les différents quartiers bidonvillois qui connaissent des opérations urbaines (projets d'habitat social d'accession à la propriété,

⁷ Les amicales et associations des quartiers populaires ont été créées sur la base du Dahir de 1917 relatif aux associations syndicales de propriétaires urbains et celui de 1958 relatif aux libertés publiques.

⁸ C'est surtout devant l'échec ou l'absence de l'Etat dans les quartiers populaires, notamment clandestins où l'on va voir émerger des groupes qui vont se constituer en associations ou en amicales pour répondre aux besoins de l'équipement du quartier (eau potable, électricité, voirie, égout, intégration à la ville, etc.).

⁹ Les travaux d'A. Raymond, (1984) de Certeau (1990), ou encore d'A. Giddens (1987), comme ceux d'A. Deboulet et d'I. Berry-Chikhaoui (2000), de F. Navez-Bouchanine (1991,1994, 2000), d'A. Arrif (1992) dans les pays arabes, ou encore, l'ouvrage récent d'O. Legros (2008) sur les pays du sud, montrent que les habitants sont dotés de « compétences », d'« art de faire » et « d'aptitudes ».

sous le patronage du roi), des associations pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les populations et les projets mis en place. Certaines associations retrouvent une nouvelle dynamique, d'autres émergent. Très sollicitées par les autorités locales pour jouer l'interface entre les habitants et les institutions, elles le sont afin de favoriser un dialogue et permettre le bon déroulement des projets. Lorsqu'elles sont inexistantes, les autorités locales incitent à la création d'associations de quartiers et apportent leur soutien en matière d'encadrement et d'orientation. Elles cherchent à établir de nouveaux rapports avec la population, basés sur la notion de « citoyenneté ».

Les autorités locales ont compris tout l'enjeu et l'importance d'entamer des discussions avec des associations de quartier sous peine de voir des troubles sociaux émerger, alors que les bidonvilles connaissent régulièrement des contestations. Le discours royal de 2001¹⁰ (puis celui de 2003) a non seulement permis mais a renforcé l'émergence d'une dynamique associative et une prise de conscience de ces « structures » par les autorités locales comme « légales » et ayant le droit d'exister. Il faut les faire « participer », s'appuyer sur ces intermédiaires, qui peuvent constituer des relais non négligeables - notamment pour « faire passer les projet »- afin de trouver des compromis pour avancer dans la résorption de l'habitat insalubre.

Les citoyens face aux dispositifs participatifs

Dans le cadre de l'application du projet pour la résorption du bidonville, les associations sont sollicitées par les autorités locales afin de favoriser un dialogue et permettre le bon déroulement du projet. En effet, les autorités locales leur demandent en quelque sorte d'articuler les demandes sociales locales et l'action publique. Elles montrent aux associations ainsi qu'aux populations qu'elles souhaitent instaurer un climat de confiance¹¹, de débat et de trouver des compromis qui satisferont tout le monde. Tout est donc mis en place afin de redonner confiance aux associations de quartier et aux habitants. Des réunions sont organisées, où l'on reçoit les associations de quartier. On les écoute, on les félicite pour le travail qu'elles accomplissent au quotidien auprès des habitants.

Les autorités locales et en particulier le Gouverneur (équivalent du préfet), jouent la carte de la démocratisation, du dialogue, de la transparence en invitant les associations à « participer » à la préparation et à la divulgation du projet. Sauf que très souvent, les projets sont ficelés et très peu de marges de manœuvres existent. A regarder de plus près les projets pour les populations démunies, la place des habitants dans les projets reste quasi absente du dispositif participatif même si des espaces de dialogues sont créés (mise en place de commissions spécifiques, telles que les commissions des litiges ; mise en place de réunions d'information et de débats ; création d'un comité de suivi, etc.).

Néanmoins, certains comportements et changements sont notables, notamment dans les rapports populations/autorités locales. En situation de blocage (refus de déposer un dossier pour s'inscrire à l'opération de relogement par exemple), les habitants eux-mêmes sont parfois conviés à venir s'expliquer lorsqu'un conflit est ouvert et que l'on cherche à tout prix à le désamorcer, comportement qui était jusque là inédit¹².

¹⁰ Le discours royal de 2001 a été très médiatisé et très suivi par les habitants comme par les associatifs. Il encourage et incite la participation des associations à tous les domaines, notamment celui de la gestion urbaine.

¹¹ Les habitants sont méfiants du fait des expériences passées.

¹² Pour se faire entendre les associations de quartier organisent des manifestations collectives par la « prise de la rue » (Filleule, 2003) et s'invitent à la table des négociations lorsqu'elles se retrouvent face à une situation de blocage. Les associations de quartiers profitent des dispositifs participatifs, mais en même temps continuent à pratiquer la mobilisation collective.

La mise en place de dispositifs de régulation locale (par le biais des instances de gestion et de médiation), comme la tenue de comités de suivi¹³, où les acteurs entre eux discutent du projet, la mise en place de commissions des litiges¹⁴ par exemple où les autorités reçoivent les habitants et écoutent doléances et requêtes dans le bureau du *Pacha*¹⁵ (pour montrer aux habitants que leurs angoisses sont bien écoutées et afin d'apaiser les esprits), comme la mise en place de comités locaux, constituent des espaces dans lesquels des débats sont engagés entre les différents acteurs. « Ces commissions apparaissent comme des structures permettant une insertion des représentants des habitants mobilisés au sein du système d'actions des pouvoirs locaux » (Melé, 2006, p. 37).

La commission locale par exemple, prévue une fois par semaine dans certains quartiers à la périphérie de Rabat, permet au Gouverneur d'entendre les remarques des habitants ou les problèmes enregistrés survenus dans la semaine. Les informations remontent par le biais des acteurs, et notamment de l'Agence de Développement Social (ADS) qui joue un rôle important par sa proximité avec les habitants et sa présence quotidienne dans le quartier. Les habitants n'y sont toutefois pas conviés ; cependant, le Gouverneur tient à recevoir une fois par semaine les associations de quartier qu'il possède sur son territoire par le biais de leurs représentants afin de les entendre.

Ces attitudes démontrent que les acteurs locaux, politiques et institutionnels jouent le jeu de la régulation et ne sont plus dans le « tout répressif ». Des alternatives et des solutions sont recherchées. L'habitant quant à lui, en est conscient et en use aux marges des projets.

Les habitants comme les associations se montrent capables de produire des ressources argumentatives en faisant référence aux différents registres mais également aux divers discours qu'a pu tenir le roi à leur sujet et enfin, à saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. Ils s'inspirent de leurs expériences personnelles¹⁶, mais également de la médiatisation qui les entoure et qui souvent, leur offre des arguments supplémentaires.

Il apparaît cependant que le dialogue par le biais de nouveaux espaces permet aux habitants, comme aux associatifs de s'exprimer et se s'engouffrer dans la négociation. De ce fait, les citoyens « ordinaires » identifient peu à peu les lieux et les personnes ressources. Ils sont dans l'apprentissage et dans la « socialisation » du politique. Celle-ci est donc en marche à travers la confrontation aux pouvoirs publics et aux institutions. C'est par cette socialisation politique que leur lecture de la ville s'étoffe.

Participer aux réunions, aux négociations avec les pouvoirs publics leur apporte des connaissances et des compétences en matière de protestation. Ainsi ils peuvent identifier les acteurs et leur rôle à chacun dans les projets d'habitat social. Une meilleure visibilité du jeu des acteurs leur ait donc ainsi offerte, ce qui leur permet de mieux orienter leurs revendications et griefs auprès des responsables.

Ainsi, les individus engagés dans les dispositifs de concertation (débat public, association, comités, etc.) augmentent leur capacité d'action et leur capacité réflexive (Rui, 2004). Les

¹³ Il se tient une fois par mois et est élargi. Il regroupe le personnel de terrain, l'autorité, les entreprises, le maître d'ouvrage, le maître d'ouvrage délégué, les notaires, topographes, le Crédit Immobilier et Hôtelier. C'est un comité qui permet de constater l'état d'avancement des travaux, des dossiers, des questions soulevées, etc.

¹⁴ Dans le cadre du douar El Kora (un des plus grand bidonville de la capitale), c'est l'ADS qui insiste sur la création et la mise en place d'une commission des litiges pour tous les cas « à problèmes » qui seraient étudiés. Cependant, au départ, aucune disposition n'est réellement prise et la demande de l'ADS est occultée. C'est un face à face avec des habitants qui va provoquer sa mise en place.

¹⁵ Il représente l'autorité à l'échelon locale.

¹⁶ Longtemps réduit au silence et traumatisés par les expériences des répressions passées, dans le cas des quartiers étudiés, la « capitalisation de l'expérience » doit être nuancée du fait que les habitants « tâtonnent », découvrent les manières de faire qui fonctionnent et sont constamment dans l'ajustement.

associations étudiées (dans certains quartiers de Rabat et de sa périphérie) font valoir quant à elles leurs connaissances des habitants et leur connivence avec le terrain bidonvillois pour se mettre en avant et mener les négociations. Pour expliquer leur engagement, les militants associatifs usent prioritairement de registres expérientiel (arguments reliés au quotidien, au vécu), moral et humaniste. Ce mode d'argumentation leur permet de leur donner l'image d'un acteur analyseur, un catalyseur, une caisse de résonance et un vecteur d'enquête indispensable qui permettrait aux autorités de cartographier les besoins du quartier, afin de rendre audible des données locales auprès des décideurs. En agissant de la sorte, certaines d'entre elles s'invitent dans la réflexion et dans l'élaboration de programme de relogement. Elles veulent ainsi se crédibiliser et montrer que leurs compétences les rendent incontournable.

En effet, elles montent que leur statut leur confère une compétence particulière pour identifier les demandes et les besoins des habitants de ces quartiers. Les attitudes des unes et des autres nous renseignent sur les différentes logiques qui les caractérisent : elles jonglent ainsi entre la figure consensuelle du « partenaire » des pouvoirs publics et la figure contestataire du « citoyen impertinent » (Rui, 2005). Certaines se positionnent comme « avocates » des pauvres et des personnes lésées, elles se revendiquent comme étant « contre-pouvoir » pour défendre les intérêts des habitants (en faisant appel à des structures politiques et de défense des Droits de l'homme : le « Droit du bidonvillois » fait écho aux « Droits de l'homme ») et se positionnent comme des « contre expertes » locales indispensables. Tandis que d'autres, celles créées, du moins encouragées par les autorités cherchent le compromis, le dialogue et une certaine avancée ; avec des intermédiaires jeunes, dans l'air du temps et probablement « moins » impliqués dans des « affaires » politiques, au profil plus « social ».

Les associations se servent la plupart du temps de divers canaux pour dénoncer la « mise à l'écart » des populations dans des projets qui les concernent. En effet, les militants sont à la recherche de moyens visibles et reconnus aussi bien nationalement qu'internationalement qui légitimeraient leurs actions, revendications et qui donneraient une portée plus grande à leur mouvement. Les militants associatifs soulignent leurs compétences par le biais de « cercles de reconnaissance¹⁷ » (Bennani-Chraïbi, 2003): compétences politiques, compétences organisationnelles, associatives, syndicales, autant de facteurs décisifs pour rendre compte des ses capacités à produire de l'intégration sociale et à laisser place à des formes plus engagées politiquement.

Ainsi, ils s'imposent par le « bas » en utilisant un vocabulaire emprunté au monde du syndicalisme, de la lutte et se servent de divers canaux (partis politiques, médias, organismes internationaux, etc.) pour faire aboutir leurs revendications. Ils font appel ainsi à un langage d'expert, savent utiliser le langage politique, syndicaliste afin de réguler l'arène locale et légitimer leurs actions territoriales. Ils montrent par ailleurs le chemin à suivre et sensibilisent les habitants à la revendication de leurs « droits ». Tous ces faits démontrent une grande capacité -des associations comme celle des habitants- à recourir à divers registres qui se situent au-delà des notabilités traditionnelles.

Lors de rencontres avec des militants associatifs -ainsi qu'avec les bidonvillois-, les incertitudes et les doutes subsistent quant à leur réelle « considération » par les autorités. Divers propos tenus par les habitants reflètent très justement leur inquiétude quant à leur participation citoyenne : « On (les associations) les trompe. On leur fait croire qu'on les fait participer, mais en fait elles ne font qu'appliquer. On les écoute, on les félicite, mais le

¹⁷ Par le concept de « cercles de reconnaissance », Mounia Bennani-Chraïbi regroupe toutes les structures associatives quelles soient nationales ou locales, et les groupes formellement organisés.

dernier mot reste toujours au Gouverneur» me dit un jeune homme en 2004. Les habitants ont conscience que « l'action » des associatifs a des limites. Le pouvoir central est bien présent et les habitants l'ont bien perçu. Alors que le monarque rappelle dans ses différents discours que la société civile doit participer aux projets locaux¹⁸, ne serait-elle pas instrumentalisée de manière à faire passer les projets ?

Il ressort de l'observation des citoyens impliqués dans les « dispositifs participatifs » qu'ils expriment à l'issue de leur expérience publique beaucoup de frustration. D'après un des représentants associatifs « on te serre d'un côté pour que tu puisses accepter leurs décisions de l'autre » (2008). Les négociations sont difficiles et les marchandages importants. Les autorités lâchent du lest (sur des petits arrangements: facilités pour accéder aux financements INDH, aides diverses pour monter des projets, on leur promet des équipements annexes (hammam, four, crèches, etc.), pour mieux avancer sur d'autres points plus importants et faire appliquer le projet. Ils passent de la revendication au consensus.

Un des militants rencontrés d'un quartier populaire à la périphérie de Rabat me dit en 2008 avec amertume : « je ne sais pas si j'ai changé des choses. Je discutais avec le Gouverneur, etc. mais pour te dire que j'ai résolu les problèmes des gens, je le dirai avec modestie et avec réserve ». Leur déception résulte en partie des tensions entre les différents langages de l'engagement avec lesquels ils composent lorsqu'ils prétendent apparaître sur la scène publique. Leur déception est grande car les habitants ont confiance en eux. Cette situation démontre que les associations sont présentes certes, mais que la décision finale revient à l'autorité « qu'il y est association ou pas ». Les militants ont l'impression qu'ils sont présents uniquement « pour la forme ».

Il n'en reste pas moins que participer par le biais d'une association locale, c'est ce « rendre visible et audible » sur la scène politique locale.

LA PARTICIPATION ET SES EFFETS POLITIQUES

L'association de quartier, c'est être visible sur la scène politique locale

S'impliquer au sein d'affaires locales et au sein d'associations, c'est faire son apprentissage du politique. En effet, il s'est révélé que ces « médiateurs » par la participation citoyenne a permis à certains militants de se positionner en tant qu'acteur politique potentiel sur la scène locale. A cet égard, Aziz Iraki met en garde très justement contre une éventuelle « professionnalisation » (Iraki, 2004) des associations par le renouvellement des pouvoirs locaux. Il insiste sur le fait que rapidement, celles-ci développent d'autres intérêts, notamment

¹⁸ Comme le montre le discours royal adressé au peuple le 30 juillet 2008, les grands thèmes restent de vigueur et reviennent : 1/ celle de l'approche participative : « (...) Il est tout aussi indispensable de conforter le rôle central dévolu à l'institution familiale et de stimuler par ailleurs le dynamisme de la société civile et de ses composantes agissant avec un sens élevé des responsabilités. Il nous incombe, en effet, de faire prévaloir les principes d'entraide sociale et de citoyenneté solidaire (...) ». 2/ Celle de la lutte contre la pauvreté : « (...) Nous nous employons, parallèlement, et en parant au plus pressé, à améliorer le quotidien du citoyen, par le biais de programmes locaux de lutte contre la pauvreté et la précarité (...) ». 3/ Mais également des droits de l'Homme : « (...) Notre but ultime, c'est de placer l'être humain au cœur du processus de développement, dans un Maroc où Nous voulons que les ressources humaines constituent la principale richesse (...) ». 4/ Et de la prise en compte de l'échelle territoriale et locale des actions : « (...) Pour que les pouvoirs publics puissent être mieux à l'écoute des besoins effectifs du citoyen, et que les prestations qui lui sont fournies par l'administration et les conseils élus, soient de meilleure qualité, Nous appelons le gouvernement à adopter, en matière de gouvernance territoriale, une démarche fondée sur une décentralisation accrue et une régionalisation élargie, moyennant l'accélération de la politique de déconcentration (...) » Texte intégral du discours royal du 30/07/08, édition du 05/11/2008, in [http : //www.leconomiste.com](http://www.leconomiste.com). Site consulté le 06/11/2008.

politiques car l'association est considérée comme le meilleur cadre pour faire son apprentissage du politique. Elle permet une certaine visibilité pour développer des liens avec les autorités favorisant ainsi l'émergence de nouvelles figures locales.

En effet, plusieurs cas de figure rencontrés, révèlent que l'association de quartier constitue un véritable tremplin à certains, désireux s'engager politiquement. On a vu très souvent de jeunes gens figurer en tête de liste aux élections municipales, voire aux élections parlementaires. La jeunesse et le profil de ces nouveaux médiateurs s'explique par le fait qu'on observe depuis les travaux d'Ameur (1996) et d'Abouhane (2000), un renouvellement des individus impliqués dans les médiations. Certes, elles vont encore passer par les notabilités (économiques et politiques) mais de plus en plus souvent par des intermédiations culturelles -dans le sens où les habitants vont désormais s'adresser à des individus dotés d'un capital culturel et où l'instruction est mise en avant- Les travaux d'Iraqi (2004) montrent la place primordiale qui est accordée à la jeunesse. Ce sont des « élites de proximité », au sens d'Aziz Iraqi et de Mohamed Tamin (2009) c'est-à-dire qu'ils possèdent une légitimité interne (des valeurs, des compétences, un savoir-faire) qui leur permet de mieux représenter le bidonville et ses populations. C'est la raison pour laquelle ils sont désignés par les populations. Leur profil est classique : ce sont des *ouled derb* (enfants du quartier) issus du quartier, que l'on a vu grandir. Ils sont simples et diplômés et connaissent le milieu dans lequel ils travaillent. Leur légitimité est établie et ils n'ont rien à prouver aux habitants. On les connaît pour leur droiture, leur sérieux, leur tact et leurs compétences intellectuelles. Ils possèdent des compétences langagières et maîtrisent la parole en public. Pour reprendre les termes de Boltanski & Thévenot, ils détiennent la « grammaire de la prise de parole publique » (1991). Ils apparaissent comme de « jeunes experts locaux » (Legros, 2008) et constituent aujourd'hui des intermédiaires de premiers plans entre acteurs locaux d'un côté et les habitants de l'autre.

Cette capacité à toucher l'opinion publique a été perçue aussi bien par les habitants, les autorités locales, que par le monde politique local. En effet, certains hommes politiques locaux se rendent compte de l'opportunité de recruter au sein de leur parti de tels profils. Les différentes campagnes électorales (2003, 2007) ont montré qu'une véritable « drague » de ces « élites de proximité » avait été engagée. Les partis politiques cherchent à les attirer dans leur partis contre une « place confortable » sur une liste menée par un leader local, des avantages et des arrangements. Aziz Iraqi à ce propos nous met en garde sur le risque que ces jeunes soient « recrutés » par le pouvoir central. Selon cet auteur, on leur donne les moyens qui risquent de les « makhzéniser » et leur enlever leur légitimité. Ce qui serait dangereux dans le renouvellement des élites.

L'association de quartier permet donc une certaine visibilité pour développer des liens avec les autorités, faire son apprentissage et son entrée en politique. Le mouvement associatif constitue le « terreau » pour la constitution de ces « élites de proximité ». Ceux-là, ont compris tout l'enjeu des nouvelles configurations territoriales et n'hésitent pas à s'engouffrer dans la brèche de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) – fonds qui s'adressent en priorité aux associations de quartier-, à la recherche d'opportunités. Ils cherchent par ce militantisme à accéder à des postes politiques, à se fonctionnariser, à obtenir des financements pour monter des projets et les mettre sur pieds pour les populations démunies, etc. Toutefois, derrière ces « actes » bienveillants, les militants cherchent à obtenir la sympathie des habitants et montrer qu'ils peuvent à leur tour apporter des services supplémentaires à leur quotidien, au même titre que les notables ou les leaders politiques classiques du local. Cette manne financière, qu'est l'INDH, mise en place en mai 2005, leur

donne de nouvelles ressources qui leur permettent de se montrer et de se crédibiliser sur la scène politique locale et auprès des populations.

En guise de conclusion...

L'action caritative ainsi que l'assistance au plus démunis est annoncée par le programme phare, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Cette annonce effectuée par le roi, coïncide avec l'anniversaire des attentats de Casablanca de mai 2003. L'Etat montre grâce à ce programme, le redéploiement son action publique dans la réduction des inégalités et l'implication de la société civile « à travers des appels à projets réservés aux associations » (Iraki & Tamim, 2009, p. 89) ; par la redistribution de l'aide internationale dans le soucis d'une démarche participative et par la mise en lumière « des formes interventionnistes de l'Etat dans des domaines où l'on dit généralement à l'inverse de son désengagement » (Catusse, 2006, p.13). Le discours que tient le roi souligne le rôle central que l'Etat doit jouer, mais montre également la volonté de mettre en place de nouveaux outils de régulation et les principes de l'action sociale¹⁹.

Cette communication *in fine*, appelle à repenser le rôle de l'Etat et la place des citoyens dans un pays en évolution et qui cherche à faire appliquer la démocratie participative. La situation est marquée par une certaine ambiguïté dans le sens où l'Etat, à travers les associations admet ses faiblesses en matière de gouvernance et de son incapacité à répondre correctement aux besoins de la population, mais en même temps, montre son omniprésence (notamment par les projets royaux) à travers son redéploiement par le biais de structures déconcentrées.

En définitive, si une mince marge de manœuvre est confiée aux associations, les projets mis en place dans les bidonvilles illustrent la réaffirmation de la puissance publique par la présence d'un Etat encore plus présent mais qui « délègue ». Toutefois, en faisant « participer » les associations, l'Etat espère ainsi contrôler plus efficacement l'évolution des espaces en mutation. De même que cette « participation » laisse présager une « politisation » plus facile de la société civile.

BIBLIOGRAPHIE

BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A. (dir.), 2000, *Les compétences des citoyens dans le Monde Arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, Karthala ; Tours, Urbama ; Tunis, I.R.M.C.

BLONDIAUX L., CARDON D. (sous dir.), 2006, « Dispositifs participatifs », *Politix*, vol. 19, n°75.

CATUSSE M., 2006, *L'action publique face aux « débordements » du social au Maroc. Décharge et métamorphoses d'un « Etat social »*, Papier dans le cadre du colloque Etat et régulation sociale. Comment penser la cohérence de l'intervention publique ? Matisse (Université Paris 1), 11-13 septembre 2006, 17 p.

CEFAI D., TROM D. (dir.), 2001, *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*, Paris, Editions de l'EHESS, Coll. Raisons pratiques.

¹⁹ L'INDH s'inscrit dans le prolongement de la création des institutions suivantes : Agence de Développement social (1999), Ministère du Développement social, de la famille et de la Solidarité (2004), la Fondation Mohamed V pour la solidarité et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Toutefois, comme le souligne Myriam Catusse, leur statut entre public et privé est ambigu [2006].

- ESSAHEL H., 2008, « Interventions publiques et actions collectives dans les quartiers périphériques de Rabat » in LEGROS O. (sous dir.) *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaâ*, Editions Adels/ Yves Michel, pp. 69-92.
- GAMSON, W. & MEYER, D.S., 1996, « Framing political opportunity », in D. McAdam, J. McCarthy, et M. N. Zald (sous dir.), *Comparative perspective on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge University Press, pp. 275-290.
- ION J., 1999, « Injonction à participation et engagement associatif », in *Hommes et Migrations*, n° 1217, janvier-février, pp. 80-94
- IRAKI A., TAMIM M., 2009, « Organisation des populations et place des élites locales dans la gestion politique d'une périphérie du Grand Casablanca : le cas de Dar Bouazza (Maroc) » in *Les Cahiers d'EMAM*, n°17, pp. 85-114, Tours.
- MATHIEU L., 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, éditions Textuel, collection la discorde.
- MELE P., 2006, *Pour une géographie de l'action publique. Patrimoine, environnement et processus de territorialisation*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Tours, volume 1,
- NAVEZ-BOUCHANINE F., 2000, *Compétences collectives, émergence de la société civile et intermédiation sociale dans la gestion urbaine*, in Berry-Chikhaoui I. et Deboulet A. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Tunis, Paris –Tours, IRMC, Karthala- Urbama pp. 341-368.
- NEVEU E., 2005 (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 102 p.
- RUI S., 2005, « Les citoyens impertinents. Débat public, conflit et mésentente » in Fourniau, Lepage, Simard, Gariépy et Gauthier (dir.), *Le débat public en apprentissage. Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*, L'Harmattan ; collection Villes et entreprises, Paris-Montréal.
- SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R., (sous dir.), 1999, *L'urbain dans le monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, CNRS Editions, Paris, 373 p.